

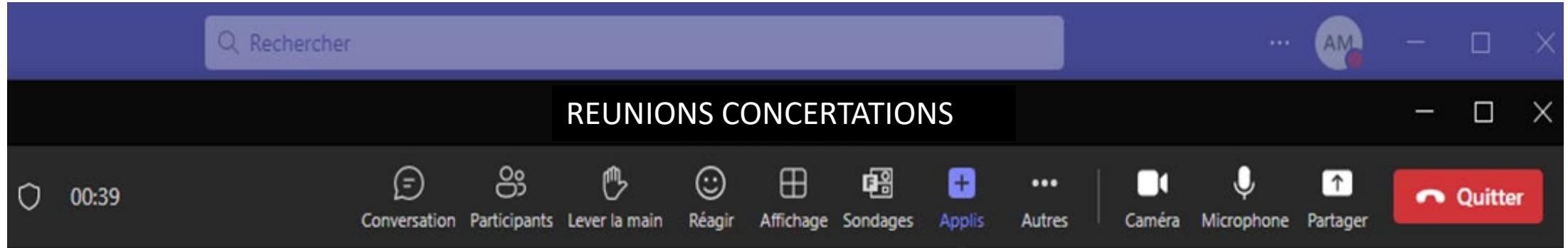
CONCERTATIONS

Spectacle Vivant

Groupes de travail

GT 3 Mécanique du RI

Visioconférence, quelques règles...



- Pour prendre la parole, utilisez l'icone « Lever la main » et attendez qu'on vous donne la parole. Après votre intervention, recliquez sur la main pour qu'elle disparaisse.
- Pensez à couper vos micros lorsque vous n'intervenez pas.
- Privilégiez l'intervention orale au tchat.
- Enregistrement/Transcription des débats

Tour d'écran

Prénom, nom, structure

Déroulé

1- Concertation

2- Bilan du RI Spectacle Vivant et chiffres clés

3- Perspectives

Groupe 3

Mécanique du RI

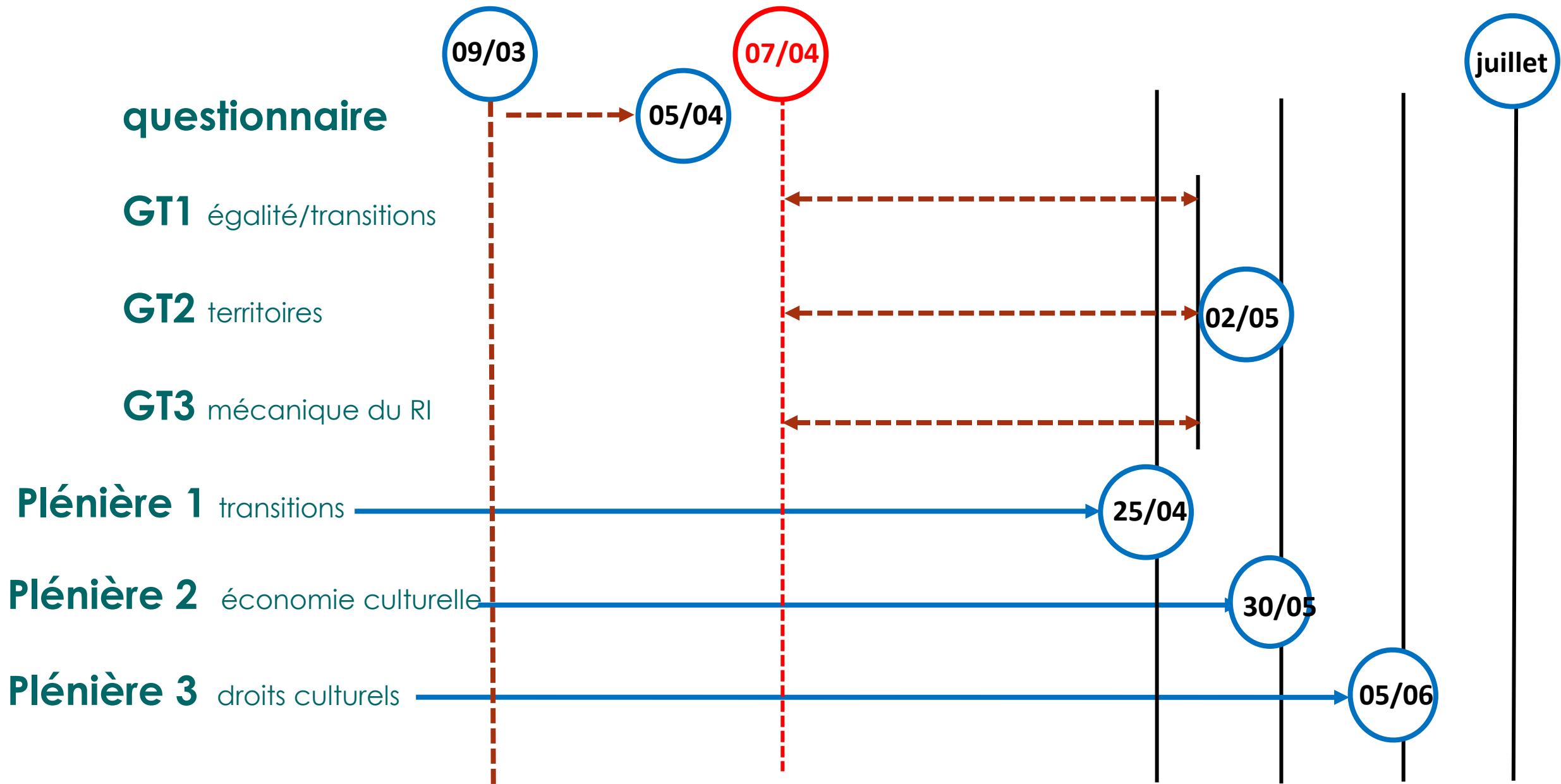
1- La concertation

1- La concertation : philosophie

La concertation s'inscrit dans le cadre de la **feuille de route Culture** de la mandature de la vice-Présidente Charline CLAVEAU.

Il s'agit d'une **démarche de co-construction** conduite par la Région qui vise à **partager une réflexion sur les enjeux du secteur**, et **recueillir vos attentes** en termes de politique publique régionale.

1 La concertation : calendrier



1- La concertation : méthode

Un questionnaire

Envoyé à toutes les structures soutenues en 2022, qui aborde 2 volets : un bilan du RI et un axe prospectif (enjeux et mécanique)

3 groupes de travail

GT1 : Egalités et Transitions

GT2 : Equité et territoires

GT3 : Mécanique du RI

Les participant.e.s : agences, mission Droits culturels et des professionnels par cooptation,

Animé par le service Spectacle Vivant

3 concertations en plénières (présentiel et visio)

« Transitions » à Bordeaux

« Economie de la Culture » à Limoges

« Droits culturels - Lien aux personnes » à Poitiers

Groupe 3

Mécanique du RI

2- Eléments de bilan
du RI 2019 / 2022

2- Bilan du précédent Règlement d'Intervention

RAPPEL

Le RI comporte 5 dispositifs (1 par typologie d'opérateurs) et 2 appels à projets (Emplois intermédiaires et Transverse : non mis en œuvre).

Les enjeux :

- Soutenir les Egalités de genre,
- Tendre vers un **Équilibre territorial**,
- Proposer une **mécanique simple qui permette aux opérateurs** – dès lors que leur projet était éligible – **de savoir combien ils pouvaient obtenir**,
- Proposer des volets activables en fonction du projet,
- Soutenir à la fois la structuration, l'opérationnel et l'information en cohérence et en complémentarité entre DCP et agences.

2- Bilan du précédent Règlement d'Intervention

Les chiffres clés de la période 2019-2022



57 millions d'€ en crédits de fonctionnement
127 opérateurs aidés (soit 73% des demandes réceptionnées)
dont un cumul de **653 compagnies aidées** (58% du total des demandes)
1,06 million€ de bonus et **1,05 million€** de volets (environ 4% du total)



12 millions d' € (dédiés à l'activité de l'OARA,
tous dispositifs de soutiens confondus)
621 compagnies aidées

2- Bilan du précédent Règlement d'Intervention

Les réussites :

Une **vision régionale** des opérateurs et du secteur / un **soutien aux femmes porteuses de projets** / une attention portée aux **projets de territoires** / une **complémentarité** de l'intervention régionale entre service et OARA (structuration /opération).

Les difficultés :

Un déséquilibre entre les besoins financiers en déploiement du RI et les **contraintes budgétaires** / une **mécanique claire mais un peu rigide** / des intentions qui se sont heurtées aux différentes **crises**.

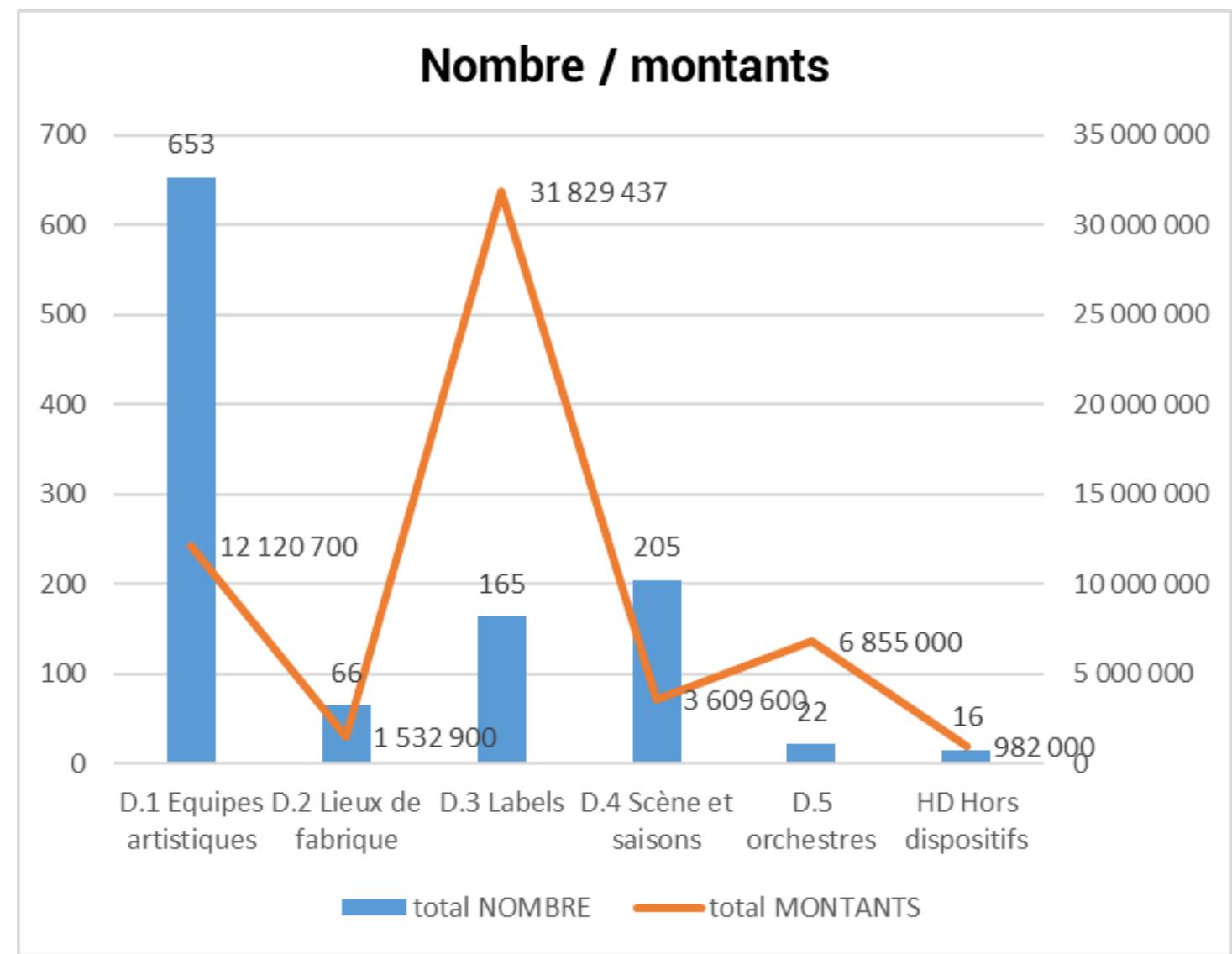
2- Bilan du précédent Règlement d'Intervention

Répartition des moyens 57 millions d'€ (2019-22)

une moyenne de **14 M d'€/an**

Ce sont les labels qui mobilisent le plus de crédits (31,8 M €), suivis par les compagnies (12 M€).

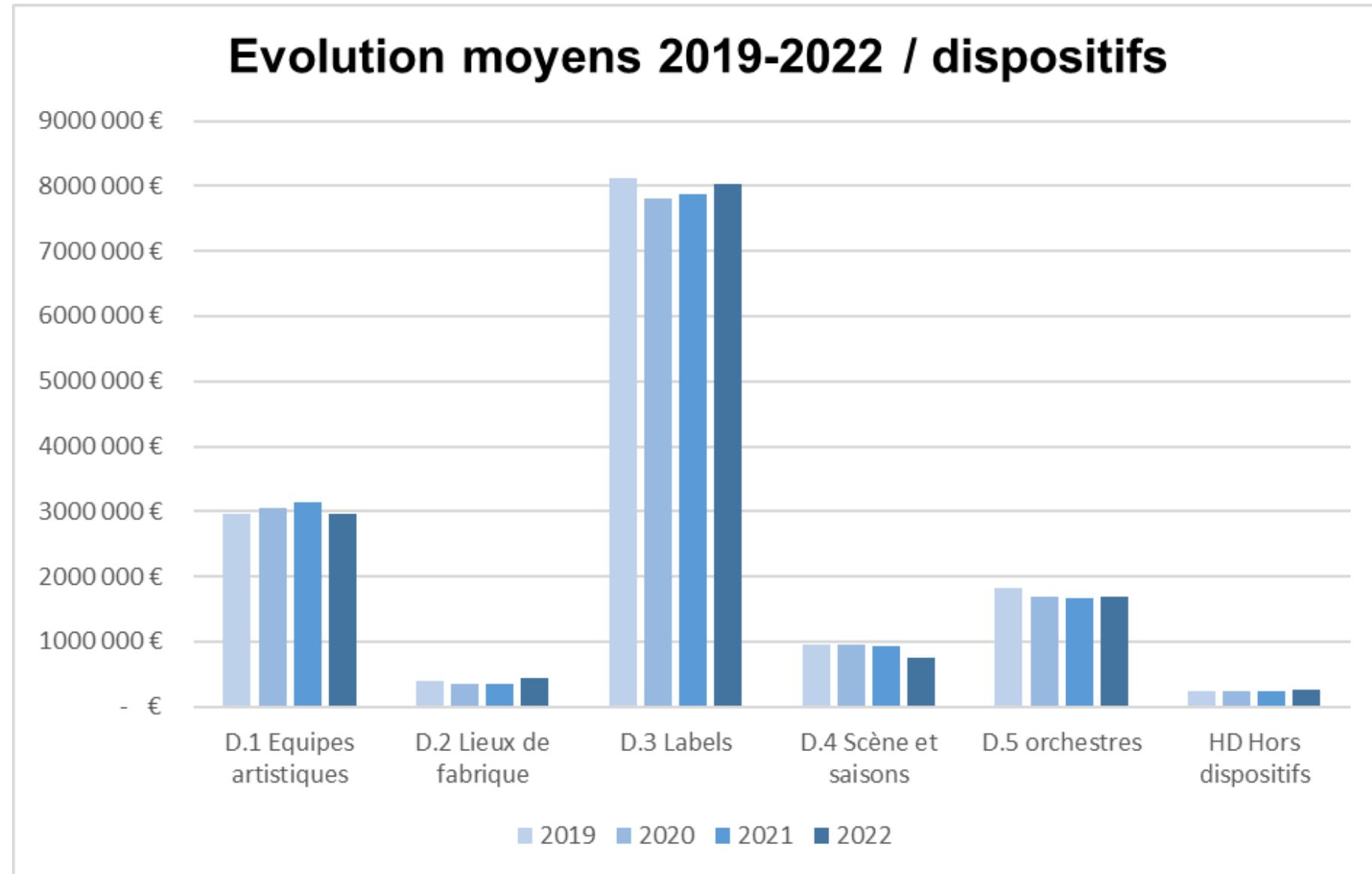
En moyenne d'intervention on se situe : pour les Compagnies à 18,5 K€, pour les lieux de fabrique à 23 K€, pour les labels à 193 K€, pour les scènes de terr à 17,5 K€, pour les orchestres à 311,5 K€ et pour les HD à 61,5 K€ (soutien au réseau 535, à la Fédération Grand'rue, à l'URFR et dans le cadre de la Convention avec l'Institut français).



2- Bilan du précédent règlement d'intervention

Evolution par dispositifs en € Période 2019-2022

On observe assez peu de variations par dispositif et au global (14,50 million en 19, 14,07 en 20, 14,23 en 21 et 14,13 en 22)



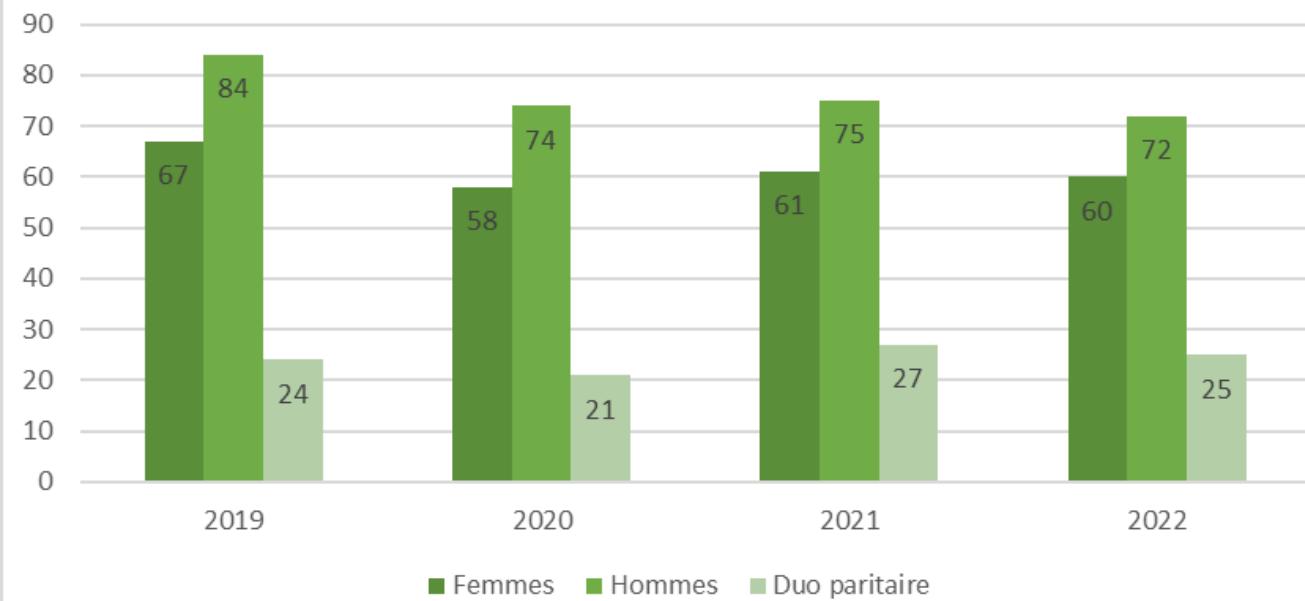
2- Bilan du précédent Règlement d'Intervention

Répartition des moyens

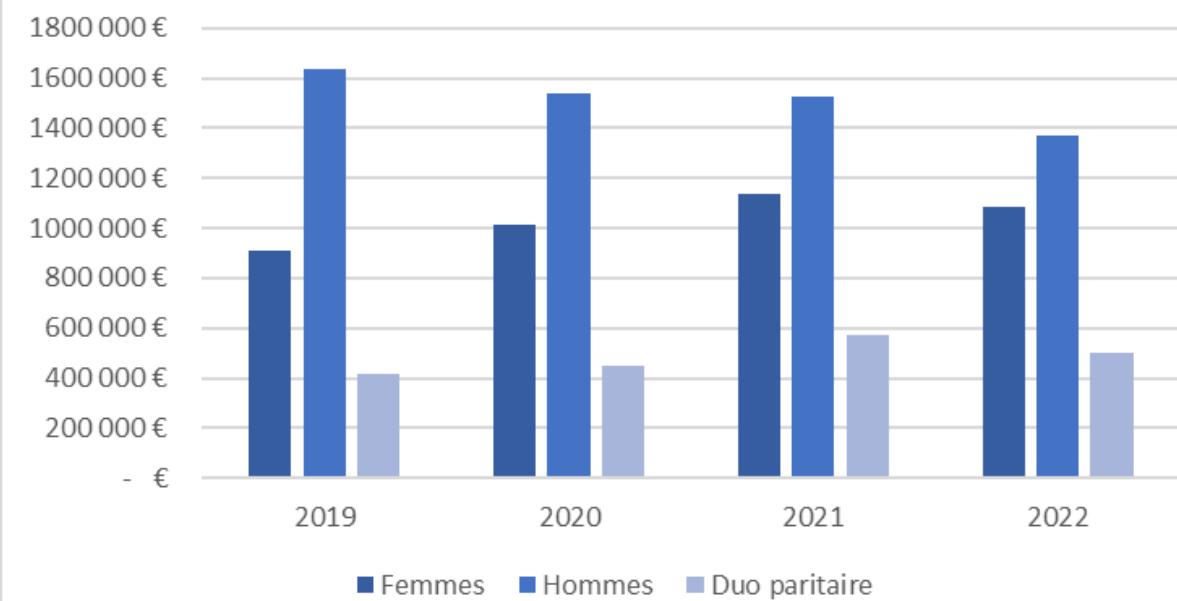
Directions générées

On note une moyenne de 17 000€ attribués aux cies dirigées par des Femmes et de 20 000€ aux cies dirigées par des Hommes et des Duos paritaires.

D.1 Directions générées - retenus



Montant directions générées retenues



2- Bilan du précédent Règlement d'Intervention

Mesures de rattrapage

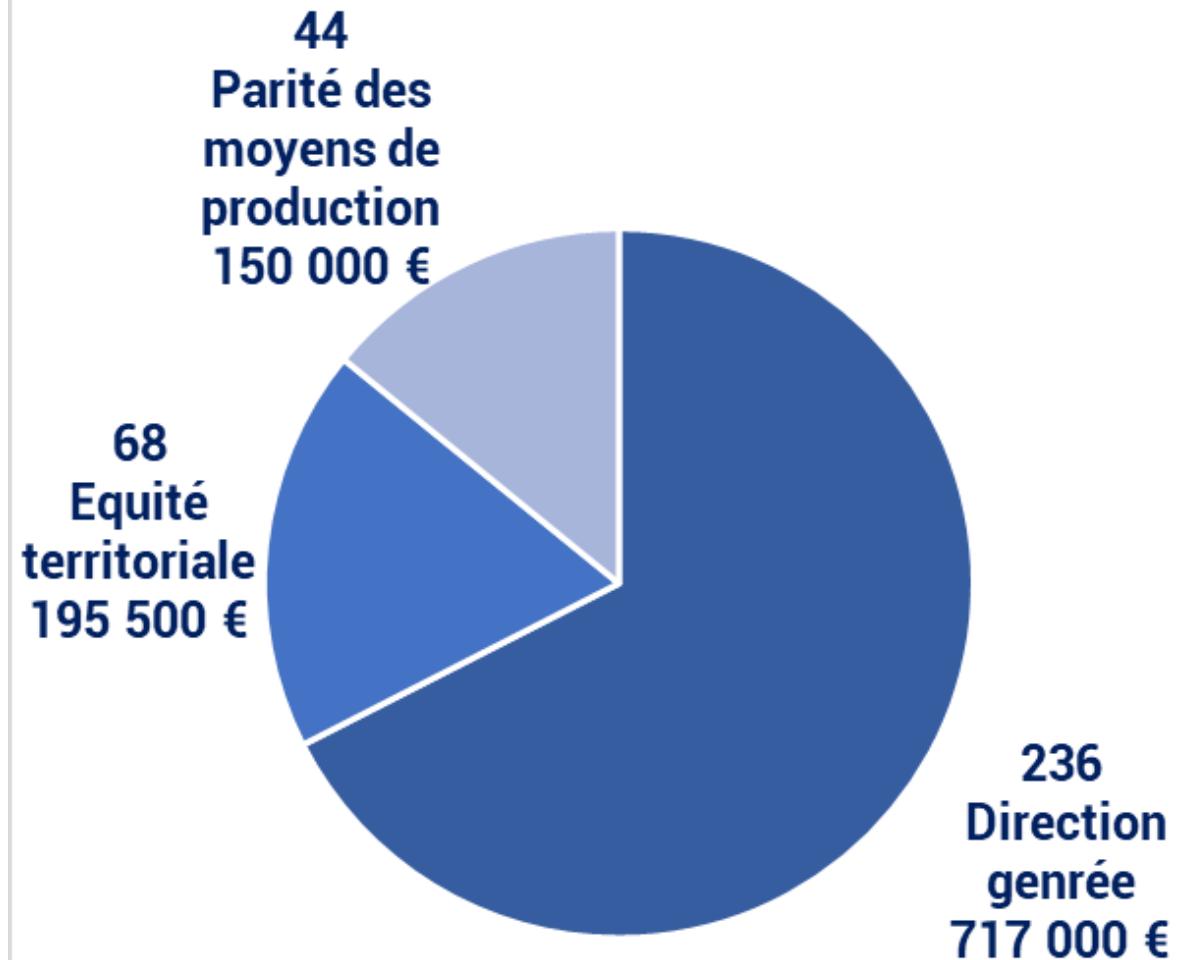
1 062 500€ sur la période 2019-22

348 mesures de rattrapage

Le soutien aux **femmes porteuses de projets** a été largement demandé et quasiment systématiquement attribuée.

En revanche la **Parité des moyens de production, moins sollicitée**, est apparue moins pertinente.

MESURES DE RATTRAPAGE 2019/2022

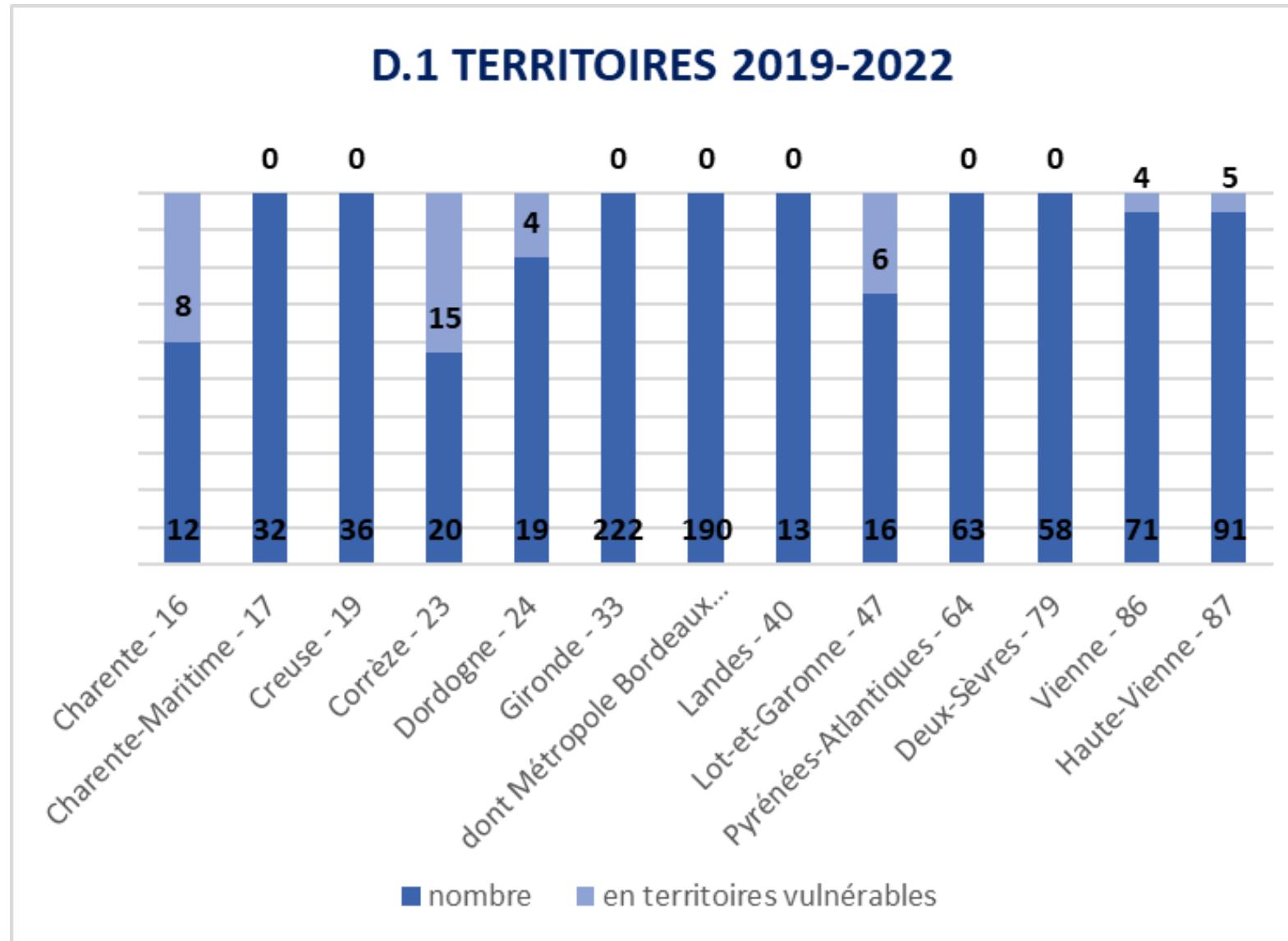


2- Bilan du précédent règlement d'intervention

Répartition territoriale Exemple des équipes art.

Les **Compagnies sont principalement implantées et/ou travaillent dans les départements des anciennes capitales régionales.**

Quatre territoires ressortent :
Charente, Corrèze,
Dordogne et Lot-et-Garonne
où l'on retrouve le plus
d'implantations en territoires
dit « fragiles ».



2- Bilan du précédent règlement d'intervention

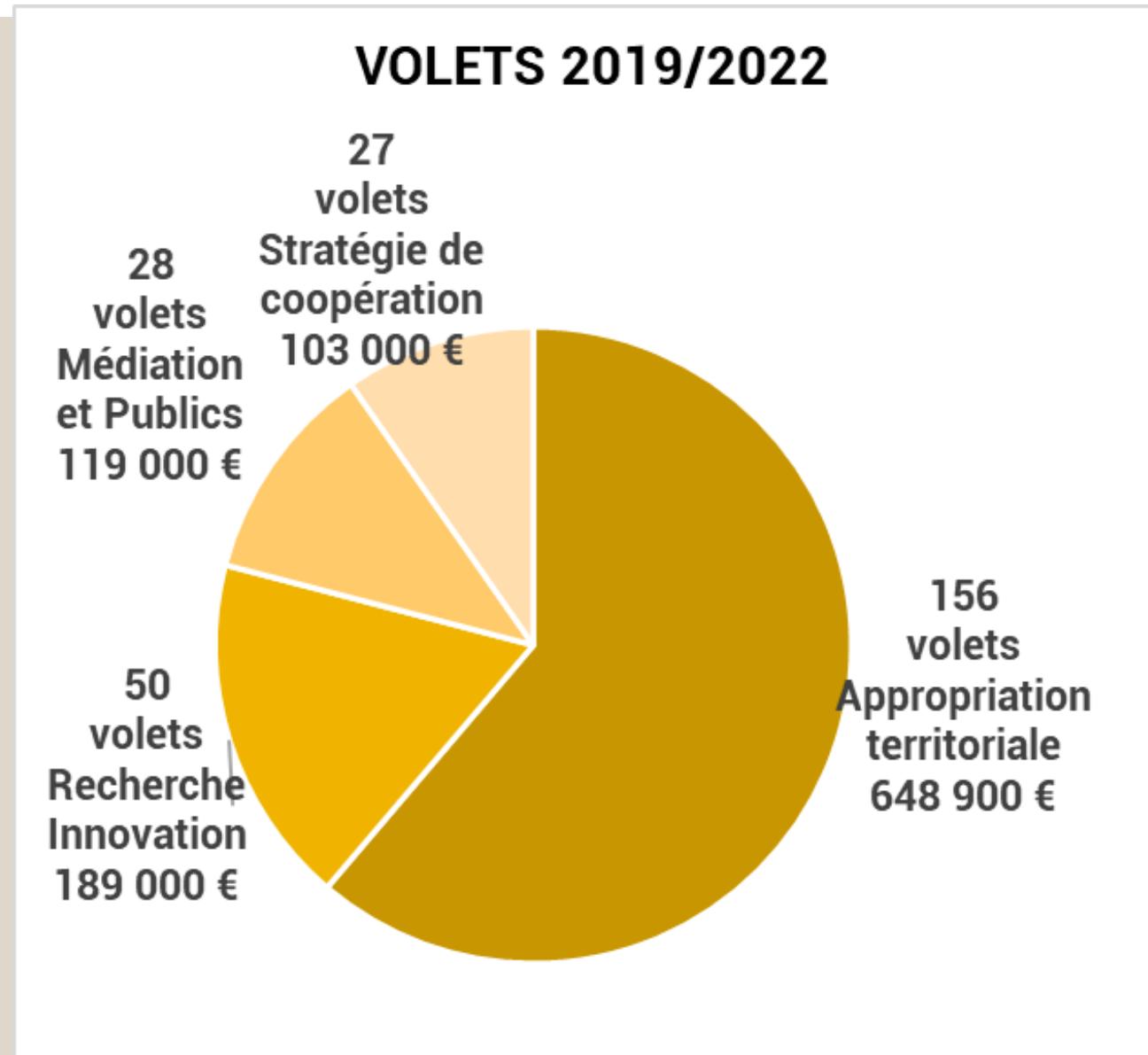
Volets

1 059 900€ sur la période 2019-22

261 volets mobilisés

Les **concertations** révélaient plutôt le besoin de moyens complémentaires pour **l'innovation et la recherche** ou les **stratégies de coopération**.

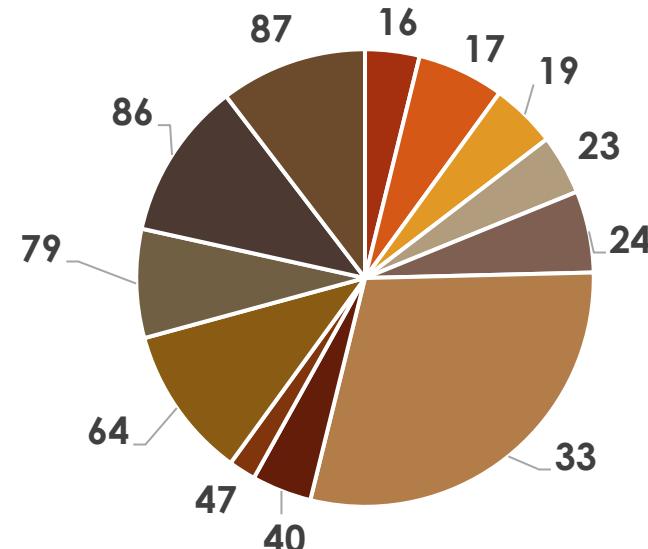
Cependant, contrairement aux attentes, c'est **l'appropriation territoriale** qui a été la plus sollicitée et attribuée, soit du fait de l'implantation des structures soit de leur déploiement de projet sur un territoire.





LES OPERATEURS ACCOMPAGNES EN 2022

Opérateurs culturels ayant reçu
une aide en 2022, tous dispositifs,
par commune

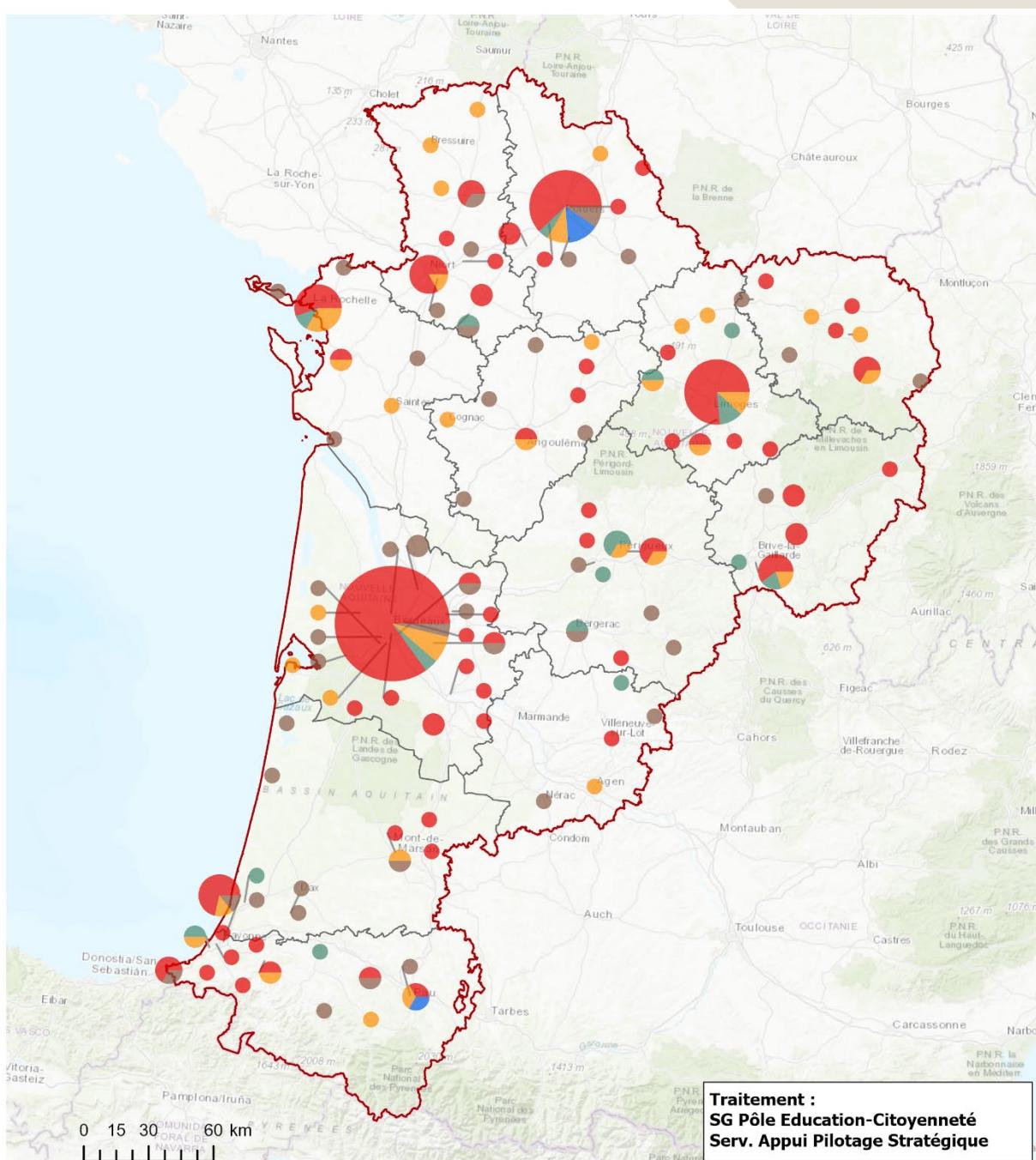
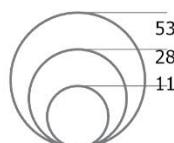


Légende



- EQUIPES ARTISTIQUES
- LIEUX DE FABRIQUE
- OPERATEURS LABELLISES ETAT
- ORCHESTRES
- SCENES DE TERRITOIRES ET
SAISONS SANS LIEU

Somme des champs sélectionnés



Groupe 3

Mécanique du RI

3- Perspectives

3- Perspectives

3 crises successives qui « explosent » les modèles : Covid, Energies, Pratiques des publics induites. Ces différentes crises rebattent les cartes et imposent de penser l'intervention régionale autrement.

Enjeux

Définir **l'intérêt régional** dans l'objectif de garantir la **liberté de création** :

- dans une démarche soucieuse des **transitions** et des **droits culturels**,
- dans le cadre de projets **s'inscrivant dans les territoires**, pour les personnes.

3- Perspectives

Relevé des échanges

Définir l'intérêt régional

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la Région ?

Quelle serait pour vous la bonne articulation entre les niveaux de collectivité ?

Que pensez-vous des questions d'égalité, de transitions, d'équité territoriale, d'émergence ?...